

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1871

présenté par
M. Eliaou, rapporteur

ARTICLE 22

A l'alinéa 3, après le mot :

« échéant, »

substituer à la deuxième occurrence du mot :

« de »

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.